



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 30068

Texte de la question

M. Franck Reynier attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes des Français face au virus de la grippe aviaire. En effet, le bilan du virus H5N1 s'alourdit d'année en année ; on recense, depuis 2003, 385 cas de contraction de la maladie ayant fait 283 morts dans le monde entier. La perspective d'une pandémie à l'échelle mondiale est régulièrement évoquée par des spécialistes qui redoutent une humanisation du virus. De plus les Nations unies, dans un récent rapport adressé à la Banque mondiale, soulignent que le risque d'une pandémie mondiale de grippe aviaire était aussi fort fin 2007 qu'en 2005 lorsqu'elle faisait l'objet d'un traitement médiatique intense. Bien que l'attention des médias se soit détournée du sujet depuis, les inquiétudes des citoyens à l'encontre de ce qui constitue un risque majeur d'épidémie d'envergure mondiale subsistent d'autant mieux que l'information semble trop rare. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement envisage la mise en place d'un dispositif d'information des citoyens concernant l'évolution préoccupante de ce virus.

Texte de la réponse

La persistance, depuis 2003, d'un virus influenza aviaire hautement pathogène H5N1 dans de nombreux pays ainsi que le franchissement de la barrière des espèces déjà observé font craindre l'émergence d'un virus grippal pandémique à partir de ce virus, ou d'un autre. Depuis 2005, le Gouvernement français s'organise pour faire face à cette menace. Un délégué interministériel à la lutte contre la grippe aviaire (DILGA) a été nommé et placé auprès du Premier ministre. Il coordonne l'action de l'État et suit la mise en oeuvre des mesures décidées dans le cadre du plan national de lutte contre ce risque. La communication et l'information des populations (grand public, professionnels de santé, entreprises...) sur le risque de survenue d'une pandémie grippale a toujours été considérée comme une priorité et de nombreuses actions ont été mises en oeuvre au niveau interministériel depuis 2005. À ce titre, le délégué interministériel à la lutte contre la grippe aviaire (DILGA) et le service d'information du Gouvernement (SIG) réunissent chaque semaine les services de communication des différents départements ministériels, ainsi que les communicants de différentes agences sanitaires, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), etc. dans le cadre d'un comité de pilotage de l'information sur le risque de pandémie (Copil-infogrippe). Ce comité de pilotage, qui a pour mission de définir et de mettre en oeuvre le dispositif de communication du Gouvernement sur ce sujet, a déjà élaboré un très grand nombre d'outils à destination de l'ensemble des publics concernés. Certains de ces outils ont déjà été diffusés et ont pour objectif de sensibiliser et de préparer, en amont, les populations à faire face à une pandémie : outils à destination du grand public ; déclassification et mise en ligne du plan national depuis 2006, dépliants informatifs à l'usage des voyageurs dans les zones à risque, affiches illustrant les gestes de prévention à adopter, plateforme téléphonique d'information Info'Grippe aviaire, site Internet grippe aviaire, etc. ; outils à destination de publics spécifiques : guides pratiques pour les professionnels de divers secteurs (transports, restaurations collectives, parcs et jardins, entreprises du médicament...), sessions de formation à destination des professionnels de santé, exercices nationaux, européens ou locaux qui participent également à l'information des

différentes parties prenantes mais également du grand public sur le risque de pandémie. De nombreux outils (spots TV et radio, affiches...) ont également déjà été réalisés mais ne seront diffusés qu'en cas de pandémie. L'État restant mobilisé et engagé dans une sensibilisation et une information des Français sur ce sujet, de nouveaux outils et de nouvelles actions de communication sont prévus pour 2008 et 2009. À titre d'exemple, le ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative vient de lancer le 16 octobre 2008 avec le service d'information du Gouvernement (SIG) une nouvelle version considérablement enrichie du site gouvernemental Internet : www.grippeaviaire.gouv.fr sur lequel figurent tous les documents officiels, plan national, fiches techniques, etc. Un outil Internet intitulé « guide pratique de la vie quotidienne en pandémie » a par ailleurs été élaboré. Ce nouvel outil de communication et d'information est principalement destiné au grand public. Il permet concrètement à chaque citoyen ainsi qu'aux entreprises de savoir quel comportement adopter en cas de pandémie. Il a été mis en ligne sur le site gouvernemental www.grippeaviaire.gouv.fr le 16 octobre 2008 et participe plus avant à l'information et à la préparation du grand public.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30068

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2008, page 7492

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 10023